

République Française

Département : GERS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC

Séance du mercredi 13 décembre 2023

Délibération N° DE 2023 076

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	28	36
Date de la convocation : 16/12/2023		
Pour	Contre	Abstention
35	0	1
Résultat du vote : adoptée		

Le treize décembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, SALLE DES FETES DE LAGRAULAS, sous la présidence de Barbara NETO.

Présents : DUCES Philippe, RAFFIN Hubert, LÉBÉ Michel, LIVIERO Stéphane, BROSSARD Sandrine, DAUGÉ Jean-François, CANTAN Philippe, SERRALTA Brigitte, DESENLIS Benoît, COSTES Jean-Charles, ANDRIEU Philippe, PACHÉ Robert, PERES Daniel, NETO Barbara, CAMAZZOLA Robert, BRANA Véronique, CAVALIERE Andrew, CUEILLENS Caroline, JAFFRES Victor, FAUCHÉ Gisèle, GUICHARD Gilles, CHAULET Anthony, BRAZZALOTTO Christine, GEYRES Laurent, NARRAN Béatrice, OSPITAL Jean-Jacques, LAPLANE-SOTUM Corinne, ANTONELLO Pierre

Représentés : COELHO Véronique représentée par SERRALTA Brigitte, DOAT Jean-Pierre représenté par DUCES Philippe, THIEUX LOUIT Véronique représentée par BROSSARD Sandrine, FAVAREL Guy représenté par DESENLIS Benoît, CAILLAVET Isabelle représentée par NETO Barbara, KLUCZYNSKI Lara représentée par CAVALIERE Andrew, GOULU-MARTINAT Chantal représentée par CHAULET Anthony, COUDERC Vanessa représentée par BRANA Véronique

Absents et Excusés : DARROUX Daniel, MIMALÉ Gérard, THEULÉ Jean Claude suppléé par LÉBÉ Michel, SAINT ANDRIEUX Michel suppléé par LIVIERO Stéphane, CAHUZAC Philippe, LABRIFFE Pierre, VILLENEUVE William, ARQUE Nadine, MENAL Pierrette suppléée par COSTES Jean-Charles, LASPORTES Bernard, CAUQUIL Axel, ROSELL Arnaud

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Victor JAFFRES est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : MSP du FEZENSAC – MODIFICATION DU TARIF JOURNALIER DE L'OCCUPATION D'UN LOYER

Madame la Présidente rappelle qu'avait été actée la possibilité de louer un bureau à la journée à des spécialistes ou chirurgiens qui pourraient tenir des consultations au

plus près de la patientèle.

Le tarif de 15 € a été approuvé par délibération 12 octobre 2020.

Madame la Présidente propose de le modifier et de le faire évoluer au montant de 40 € journalier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire RETIENT le tarif journalier de 40 € pour l'occupation d'un loyer.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Barbara NETO
Président de séance



Victor JAFFRES
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. Jaffres', written over a faint circular stamp.

Publié le
Transmis à la Préfecture le 08/01/24